



Règlement du stationnement,  
Rue d'Yaigne,

23-V-213

## ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châteaugiron,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,  
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 417 – 3 et suivants,  
Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610 – 5,  
Vu la demande de Monsieur RIVE Flavien en date du 03 juillet 2023, sise, 14, rue d'Yaigne – 35410 CHATEAUGIRON, afin d'effectuer un déménagement au N°14, rue d'Yaigne à Châteaugiron, le vendredi 07 juillet 2023.

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité des usagers,

### ARRETE:

#### ARTICLE 1:

Monsieur RIVE Flavien est autorisé à occuper le domaine public devant le N°5, rue d'Yaigne à Châteaugiron (35410), pour effectuer un déménagement, le vendredi 07 juillet 2023 de 09h00 à 12h30.

Le stationnement sera interdit et déclaré gênant devant le N°5, rue d'Yaigne, soit un ( 1 ) emplacement de stationnement.

La circulation devra être maintenue et le pétitionnaire est dispensé de réglementation Zone Bleue.

#### ARTICLE 2 :

La signalisation sera posée par le pétitionnaire dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Le pétitionnaire sera responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de la signalisation. Une balise de stationnement K5C, sera mise à disposition par la collectivité 48 heures avant la date du début de l'intervention.

#### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté devra être affiché et visible de tous.

Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements.

#### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis pour exécution chacun en ce qui le concerne :

Au Directeur Général des Services de la ville.

A la Police Municipale de Châteaugiron.

Au Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Châteaugiron.

Le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie,
- affiché sur la voie publique,
- publié au recueil des actes administratifs.

Châteaugiron, le 03 juillet 2023

Le Maire,

Yves RENAULT

